



Mairie de Sadroc

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 JANVIER 2022

Présents : S. BRUXELLES, E. VIGNAL, J. LABROUSSE, C. PEJOINE, S. MOUNIER, V. MOUNIER, D. FOUCAUD, G. VERLHAC, F. ETCHARD, S. VIDALIE.

Absents : A. MARCOU, E. ROUQUIER, G. RISACHER, S. CRAMIER, A. DA COSTA.

E. VIGNAL a été élue secrétaire de séance.

C. Péjoine donne lecture des délibérations du 26 novembre 2021.
Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé.

Compte-rendu de réunions

CONSEIL DES MAIRES le 10/12/2021 à l'agglo de Brive.

- Rétrocession du local Anim' Ado appartenant jusque-là à l'agglo. Le local est en très bon état. Le conseil réfléchira par la suite à quelle utilisation il pourra être consacré.
- Tarification eau et assainissement : au 6 juillet 2021, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a approuvé le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'eau, d'assainissement collectif et non collectif avec la société Suez à compter de 2022. Une harmonisation tarifaire sera mise en application sur les 48 communes de l'agglo à compter du 1^{er} janvier 2022. Sadroc, ayant une tarification pour l'assainissement très faible, va subir une augmentation très importante afin d'atteindre cette harmonisation tarifaire. 62 abonnés sont concernés. Le lissage se fera sur 6 années à la demande des élus des communes concernées. À ce tarif s'ajoutent la part délégataire pour l'entretien et la maintenance du réseau. De 1,08 € en 2022 le tarif passe à 2,16 € en 2028.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ÉLECTRIFICATION ET ÉNERGIE le 17/12/2021 à Laguenne

- Finances : Le remboursement de TVA se fera mensuellement 15 jours après l'investissement. En 2023 les taxes seront perçues par l'état et redistribuées aux syndicats.
- Transition énergétique : le mégawatt coûte actuellement 190 € soit 3 fois plus qu'en 2018. Installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules : l'offre de marché public est remportée par l'entreprise Saunier-Duval. La borne de 22 kW murale est au prix de 2 300 €, celle sur pied 4 000 €, celle à recharge rapide de 50 kW est à 20 500 €. 26 bornes sont actuellement installées sur le département réalisant ainsi un maillage de 30km. 20 autres installations sont prévues à l'avenir.
- Électrification : renouvellement du contrat entre EDF et Enedis, avec pour missions principales une amélioration de la qualité de fourniture, une meilleure sécurisation du réseau en cas d'aléas climatiques, le développement de projets dans le cadre de la transition énergétique.

CENTRE RÉGIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Étude préalable à l'implantation d'une chaudière automatique à granulés bois qui supportera le chauffage des classes, la bibliothèque, la cantine et les logements de l'étage. Sont concernées par l'étude :

- L'utilisation et la mise aux normes du local actuel pour implanter la chaudière,

- la construction maçonnée d'un silo de stockage avec vis sans fin pour entreposer 17 tonnes de granulés,
- l'installation et les raccordements,
- la maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'opération s'élève à 109 392 € avec possibilité de subventionnement à 70 %. Ce projet est à l'étude pour 2024. L'aide de l'état, de l'Agglo et du département seront demandées.

Activités diverses

TARIFICATION ET CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Différents formulaires seront désormais à remplir avant toute location : règlement d'utilisation, convention d'utilisation, protocole sanitaire, protocole sécurité incendie, état des lieux entrant-sortant. La location est réservée exclusivement aux habitants de la commune. Un justificatif de domicile et une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandés.

Le tarif de location est de 100 € pour le week-end, supplément de 25 € pour le chauffage du 1^{er} octobre au 30 avril. Pour couvrir d'éventuels dégâts, deux chèques de caution, 200 € pour le ménage et 600 € pour les dégâts matériels seront exigés et restitués 8 jours après si l'état des lieux est satisfaisant.

Les conseillers municipaux volontaires assureront l'état des lieux.

EXPOSITION « L'aventure du rail »

Peu de visiteurs se sont déplacés pour admirer l'exposition très intéressante présentée par l'association culturelle « Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise ». Celle-ci retrace l'histoire de la construction du chemin de fer dans l'ouest corrézien.

Les enfants de l'école ont pu participer à des ateliers avec une maquette pour support, de manière à expliquer le fonctionnement de la locomotive, du rail et l'impact environnemental de l'époque.

POPULATION COMMUNALE

Résultat d'une étude parue sur le journal « La Montagne » :

- Sadroc est la 2^e commune la plus dynamique du département après Perpezac-le-Noir avec une augmentation de la population de 2 % de 2013 à 2019.
- Le dernier recensement INSEE compte 989 habitants, dont 966 résidents et 23 étudiants.
- Le canton d'Allasac reste le plus dynamique de la Corrèze.

APPEL À CANDIDATURE - POSTE DE CANTINIÈRE

Mme Schneider Isabelle, ayant décidé de s'orienter vers un autre domaine d'activité professionnelle, a donné sa démission de son poste de cantinière. Celle-ci sera effective au 1^{er} mars 2022. Un appel à candidature est lancé.

Seuls les candidats ayant un CAP ou BEP ou Bac Pro cuisinier ou équivalence et une bonne expérience de la restauration en collectivité seront retenus. À ce jour, 10 CV et lettres de motivations sont enregistrés.

Il est précisé que Céline Rio assurera, en complément de ses heures au bureau de poste de Sadroc, les fonctions de secrétaire du Syndicat des eaux de Perpezac-le-Noir. Sa formation est assurée le vendredi après-midi par Lydie Lascaux, secrétaire partant en retraite.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION RPI

Suite à la demande faite par Mme Dumond, Maire de St-Pardoux-L'Ortigier, d'instaurer une proratisation des coûts des salaires des ATSEM sur le RPI, après plusieurs réunions de travail et après un

accord oral, il est décidé d'établir une convention écrite afin de définir de façon précise les conditions de fonctionnement et la participation financière de chaque commune membre. La commission des affaires scolaires se réunira le 19 janvier afin de prendre note des éléments importants devant figurer sur cette convention avant de les soumettre à la commission de pilotage du RPI (celles-ci se composent, pour chaque commune, du maire, du chargé des affaires scolaires et d'un conseiller municipal). Pour complément, cette proratisation des coûts sur les salaires des ATSEM rentre dans le cadre de la loi et du code de l'éducation.

INSTALLATION DE CAPTEURS CO2

Chaque classe de l'école de Sadroc est équipée de capteurs CO2 afin d'aérer lorsque nécessaire. Ce sont les recommandations gouvernementales afin de limiter la propagation du virus Covid 19.

Le coût de l'équipement est de 257 € TTC. Le rectorat verse une aide financière de 50 € par classe soit 200 € pour la commune.

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU JOUR votées à l'unanimité :

- Le Lancement début février des travaux de réhabilitation d'une grange en local technique pour les cantonniers. Le cout des travaux s'élève à 198 631.61 € TTC, récupération de TVA (budget 2024) : 34 080,39 €, Subventions : DETR (état) 66 172.50 €, FST (agglo) 21 060,00 €, CD19 : 30 000 €. Le reste à charge pour la commune s'élève à 47 318,72 €.
- La Restitution à la commune du bâtiment « Anim Ado » appartenant jusque-là à l'Agglo.
- La Réalisation des travaux de voirie par l'entreprise Eurovia : réfection des routes communales aux lieux-dits les Brandes, la Garmandelle, la Martinerie, la Vergnolle, les Fageolles, La Borie, chez Gounet au Bois Lachaud, carrefour du Peuch et Tillot. Le devis s'élève à 33 690,95 € HT. Réfection du chemin rural de la Vidalie dont le devis s'élève à 2 718,25 € HT.
- L'Aménagement du parking des camping-cars par l'entreprise Eurovia : devis 16 4000 € HT
La Réfection partielle du muret endommagé bordant l'aire de camping-car par l'entreprise Malagnoux. Devis : 2 970,00 HT.
Pose de barrières de sécurité en bois étuvé sur le haut du talus. Devis : 833.25 € HT.
Au total 20 203€ HT pour l'aire de camping-car.
- Extension du columbarium au cimetière comprenant 10 cases. Devis : 5 208.33€ HT entreprise Bert.

Ces trois derniers dossiers font l'objet d'une demande de subvention à la DETR 2022.

- L'achat d'un chauffe-eau pour local communal 650 € HT entreprise EURL DISC.
- La modification de statut pour le SIAV : Adhésion à titre individuel des communes Chasteaux et Charrier-Ferrière pour la sauvegarde de leur patrimoine vernaculaire.
- Renouvellement de la commission intercommunale pour l'accessibilité de l'Agglo. Les représentants sont les suivants : Labrousse Jacques Titulaire, Vignal Eliette Suppléante.

FINANCES

Récupération du fonds de compensation pour la TVA :

16 484,65 € pour les dépenses réelles d'investissement de 2021.
1 001,01 € pour les dépenses réelles de fonctionnement de 2021.
Ces sommes seront versées au budget 2022.

Compte administratif 2021

Le bilan de l'année 2021 est donné en attente de finalisation et de vote du Compte Administratif au prochain Conseil Municipal. A noter que la commune passera en comptabilité M57 en 2022. La commune s'est portée volontaire pour avancer cette modification comptable d'un an.

Reste à Réaliser 2022.

En opération d'investissement : il a été budgété pour 2021, la somme de 638 240,00 €. Il a été réalisé 135 419,89 € (Dont 22 569,98 € de TVA récupérés au budget 2024). De ce fait 502 820,11 € de reste à réaliser sur l'exercice 2022.

Il a été budgété 16 000 € de recettes d'investissement. Ont été réalisées 46 116,00 € de subventions apportées par les partenaires de la commune (Etat, Conseil départemental 19).

LOGEMENT LOCATIF

Quelques devis restent encore à affiner.

Le montant total du devis réhabilitation et étude est de 75 904,37€ HT. TVA à 12 681,92 €.

Le montant des subventions est de 32 999,76 €.

Le reste à charge pour la commune est estimé à 30 222,69 €.

REVISION DES CONTRATS TELEPHONIQUES ET FIBRE

A l'occasion de l'installation de la fibre, la révision des contrats téléphoniques pour l'ensemble des bâtiments équipés (école, mairie, poste, salle des fêtes, stade) et les 2 mobiles a été demandée.

Nous n'avons pas encore les résultats définitifs.

Questions diverses

Point sur le ramassage des ordures ménagères suite aux changements des jours de collecte sur certaines zones de la commune.

Confirmation de la date pour le changement des radiateurs au stade en semaine 4.

Le prochain conseil Municipal se tiendra le 18 février 2022 avec le vote du Compte Administratif.

Le vote du budget prendra place le 25 mars 2022.

La séance est levée à 00h00

Signatures